KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017
Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie
12, rue Auguste Ravier 38100 Grenoble
Ce rapport contient 2 pages
Référence :

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie

Siège social : 12, rue Auguste Ravier 38100 Grenoble

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Meylan, le 20 février 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Sandrine Pallud
Associée

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017
Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie
12, rue Auguste Ravier 38100 Grenoble
Ce rapport contient 2 pages
Référence :

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie

Siège social : 12, rue Auguste Ravier 38100 Grenoble

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Meylan, le 20 février 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Sandrine Pallud
Associée

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9, avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017
Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie
12 Rue Auguste Ravier 38100 Grenoble
Ce rapport contient 16 pages
Référence : E1-1-1

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie

Siège social : 12 Rue Auguste Ravier 38100 Grenoble

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription au passif des engagements restants à payer sur les missions sociales signées au cours de l'année 2017.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivi par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte emploi ressources présenté page 6 de l'annexe étaient correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 20 mars 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Sandrine Pallud
Associée

GEFLUC DE : GRENOBLE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF		2017	2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		**0,00**	**0,00**
2080 Autres immo.incorporelles			
2800 Amortissements			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**0,00**	**0,00**
2181 Install.& agencements			
2182 Matériel de transport			
2183 Matériel de bureau			
2184 Mobilier			
2810 Amortissements			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**660,00**	**660,00**
2750 Dépôts & cautionnements	660,00		660,00
CREANCES		**0,00**	**0,00**
4090 Fournisseurs débiteurs			
4250 Personnel avance&acompte			
4687 Produits divers à recevoir *			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		**210 296,40**	**168 716,15**
5070 Bons Trésor & bons caisse			0,00
5080 Autres valeurs mobilières *	210 296,40		168 716,15
5900 Prov. Dépréciation val.mobil.			
DISPONIBILITES		**3 786,66**	**42 993,93**
5110 Valeurs à l'encaissement			
5120 Banques	3 786,66		42 993,93
5140 Chèques postaux			
5171 Caisse d'Epargne			
5187 Intérêts courus à recevoir			
5310 Caisse			
COMPTE DE REGULARISATION		**0,00**	**0,00**
4860 Charges constatées d'avance*			
TOTAL ACTIF		**214 743,06**	**212 370,08**

PASSIF		2017	2016
RESERVES		**82 002,21**	**93 504,00**
1010 Dotation	0,00		0,00
1022 Réserve sociale *	8 102,78		8 102,78
1063 Fonds associatif avec droit reprise	53 283,59		53 283,59
1068 Autres réserves	20 615,84		76 430,61
1100 Report à nouveau	0,00		-44 312,98
RESULTAT DE L'EXERCICE		**-21 817,16**	**-11 501,79**
1200 Excédent			
1290 Déficit	-21 817,16	**-21 817,16**	-11 501,79
PROVISIONS POUR RISQUES &CHARGES		**0,00**	**0,00**
1511 Provisions pour litiges			
1514 Provis.pr amendes & pénalités			
1550 Provisions pour impôts			
1570 Provision pour charges			
FONDS DEDIES		**0,00**	**0,00**
1970 Fonds dédiés sur ressources *			
DETTES		**154 558,01**	**130 367,97**
5120 Banque (créditrice)			
4010 Fournisseurs *			
4080 Fournis factures non parvenues*			
4210 Personnel rémunération dues			
4282 Dettes prov.pr congés à payer			
4286 Personnel autres charg.à payer			
4310 Sécurité sociale			
4373 Caisses de retraite			
4374 Assedic			
4378 Autres organismes sociaux			
4382 Ch.sociales/congés à payer			
4445 Etat impôts/les sociétés			
4471 Etat impôts taxes/rémunérat.			
4473 Organismes taxes/rémunérat.			
4475 Autres impôts et taxes			
4482 Ch.fiscales/congés à payer			
4686 Charges diverses à payer *		**154 558,01**	130 367,97
TOTAL PASSIF		**214 743,06**	**212 370,18**

GEFLUC: GRENOBLE

COMPTE DE RÉSULTAT

	2017		2016	
RECETTES ORDINAIRES		**65 624,96**		**59 780,04**
Dons d'entreprises	25 330,96		25 535,04	
Dons de particuliers	40 294,00		34 245,00	
RECETTES EXTRAORDINAIRES		**95 534,87**		**79 665,96**
Subventions	58 889,35		63 942,43	
manifestations	21 852,76		6 669,00	
actions de prévention				
autres recettes	5 070,66			
report ressources non util. ex. ant.	**9 722,10**		**9 054,53**	
TOTAL DES RECETTES		**161 159,83**		**139 446,00**
AIDES À LA RECHERCHE		**85 000,00**		**57 000,00**
subventions directes	***15 000,00***		***57 000,00***	
répartition conseil scientifique	**70 000,00**			
AIDE AUX MALADES		**46 928,00**		**71 400,00**
dépistage et prévention				
organismes d'aide aux malades	**44 000,00**		**67 600,00**	
aides directes	2 928,00		3 800,00	
ACTIONS DE PRÉVENTION		**0,00**		**0,00**
TOTAL MISSIONS SOCIALES		**131 928,00**		**128 400,00**
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		**8 402,27**		**6 791,23**
Fournitures de bureau			543,68	
Fournit. non stockées (eau/énergie)	1 361,87		387,10	
Fournitures d'entretien	411,74		0,00	
Fournitures administratives	1 079,30			
Locations immobilières	5 129,36		5 118,80	
Charges locatives et de copropriété	420,00		420,00	
Primes d'assurance	0,00		321,65	
SERVICES EXTÉRIEURS		**18 272,17**		**12 748,26**
Honoraires	840,00		720,00	
Annonces et Insertions+documents	11 996,00		2 668,00	
Imprimés Dépliants publicitaires	289,20			
Déplacements Délégués	111,00		407,00	
Réceptions	242,00		4 926,10	
Affranchissements	156,22		1 162,12	
Téléphone/internet	*4 635,27*		*2 865,04*	
Internet	*0,00*		*0,00*	
Services bancaires	2,48		0,00	
IMPOTS ET TAXES		**102,00**		**0,00**
Autres Impôts et Taxes	102,00		0,00	
SALAIRES ET TRAITEMENTS		**23 829,41**		**2 186,02**
Rémunération administratif	21 077,33		2 897,02	
Charges sociales Administratif	2 752,08		-711,00	
AUTRES CHARGES		**2 023,39**		**1 819,41**
Versement statutaire à FEGEFLUC	*2 023,39*		*1 819,41*	
CHARGES D'EXPLOITATION		**52 629,24**		**23 544,92**
TOTAL DES CHARGES		**184 557,24**		**151 944,92**
RÉSULTAT COURANT		**-23 397,41**		**-12 498,92**
RÉSULTAT FINANCIER		**1 580,25**		**997,13**
produits financiers	1 580,25		997,13	
charges financières				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		**0,00**		**0,00**
EXCÉDENT OU PERTE		**-21 817,16**		**-11 501,79**

GEFLUC DE GRENOBLE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE
AU 31 DÉCEMBRE 2017

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2017 dont le total est de 214 743,06 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un déficit de 21 817,16 €

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de réaliser dans les départements de DAUPHINE SAVOIE, l'action entreprise par la **Fédération Nationale du Groupement Des Entreprises Françaises dans la Lutte Contre le Cancer (FEGEFLUC)**, c'est-à-dire d'aider les malades (financements d'équipements, aide sociale, réinsertion professionnelle), de développer la prévention de la maladie dans les entreprises, et de financer la recherche.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

. Continuité de l'activité
. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
. Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité et la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur le vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) tient compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements / Rubriques	A Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	B Augmentations	C Diminutions	D Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	660,00			660,00
TOTAL	**660,00**			**660,00**

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements / Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	**Augmentations dotations de l'exercice**	**Diminutions d'amortissements de l'exercice**	**Amortissements cumulés à la fin de l'exercice**
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		NEANT		
TOTAL				

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements / Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	**Augmentations dotations de l'exercice**	**Diminutions reprises de l'exercice**	**Provisions à la fin de l'exercice**
Provisions réglementées Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour dépréciations		NEANT		
TOTAL				

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	**Montant brut**	**Liquidité de l'actif**		**Dettes (b)**	**Montant brut**	**Degré d'exigibilité du passif**		
		Echéances à moins 1 an	**Echéances à plus 1 an**			**Echéances à moins 1 an**	**Echéances A + 1 an**	**Echéances A + 5 ans**
▪ Créances de l'actif immobilisé				▪ Emprunts obligataires convertibles (2)				
▪ Créances rattachées à des participations				▪ Autres emprunts obligataires				
▪ Prêts (1)				▪ Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine				
▪ Autres				▪ Emprunts et dettes financières divers (2)				
Créances de l'actif circulant				▪ Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
▪ Créances clients et comptes rattachés				▪ Dettes fiscales et sociales				
▪ Autres				▪ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
▪ Charges constatées d'avance				▪ Autres dettes Produits constatés d'avance	154 558,01	154 558,01		
TOTAL				**TOTAL**	**154 558,01**	**154 558,01**		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations / Ressources	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A – B + C
TOTAL					

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations / Ressources	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A – B + C
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations			NEANT		
Sous-total					
TOTAL					

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
			NEANT	
TOTAL				

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) E=A-B-C+D
			NEANT		
TOTAL					

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Stockées D	Solde à la fin de l'exercice E=A-B-C+D
Ecart de réévaluation	0,00				0,00
Fonds associatifs avec droit de reprise	53 283,59				53 283,59
Réserves	84 533,39		55 814,77		28 718,62
Report à nouveau	-44 312,98	44 312,98			0,00
Résultat comptable de l'exercice	-11 501,79	-21 817,16	-11 501,79		-21 817,16
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme					
Provisions réglementées					
Droits des propriétaires (commodat)					
TOTAL	**82 002,21**	**22 495,82**	**44 312,98**		**60 185,05**

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

Origines		
- Excédent comptable définitivement acquis		137 816,98
- Report à nouveau antérieur		-44 312,98
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
Affectations Résultats 2016		
- Report à nouveau		
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)	-11 501,79	
- Fonds associatif sans droit de reprise	0,00	

PRODUITS À RECEVOIR	**XX,XX**
CRÉANCES À RECEVOIR	**XX,XX**
Cotisations entreprises à recevoir	XX,XX
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**XX,XX**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**XX,XX**
DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	**154 558,01**
Comptes fournisseurs	154 558,01
Comptes fournisseurs factures non parvenues	XX,XX
DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	**XX,XX**
a) Organismes sociaux	
URSSAF	XX,XX
ASSEDIC	XX,XX
Caisse de retraite	XX,XX
Caisse de prévoyance	XX,XX
Mutuelle	XX,XX
b) Taxe due sur les rémunérations	
Formation professionnelle	XX,XX
c) Dettes concernant les congés payés	
Dettes congés à payer	XX,XX
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	XX,XX
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes	672,00
Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services	XX,XX

INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

XXX

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Compte sur Livret	210 293,40	210 293,40	
TOTAL	**210 293,40**	**210 293,40**	

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (Bénévolats, mises à disposition.....) [3] : 5 PERSONNES TEMPS PARTIEL **2 500,00**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements restant à verser au 31/12/2017 **154 558,01**

[3]. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

	A	B	C	D	E	F
1	GEFLUC :	**COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2017**				
3	**EMPLOIS**			**RESSOURCES**		
4		**emplois de 2017 = compte de résultat**	**affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017**		**ressources collectées sur 2017 = compte de résultat**	**suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017**
5				Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		**0,00**
6	**MISSIONS SOCIALES**	**131 928,00**	**71 726,23**	**RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**	**94 128,63**	**94 128,63**
7	- aide à la recherche	*85 000,00*	*29 798,23*	**- Dons et legs collectés**	65 624,96	65 624,96
8	- aides directes aux personnes	*2 928,00*	*2 928,00*	- dons manuels non affectés	*65 624,96*	*65 624,96*
9	- prévention - information	*0,00*	*0,00*	- dons manuels affectés		
10	- versements autres organismes aide aux malades	*44 000,00*	*39 000,00*	- legs non affectés		
11				- legs affectés		
12	**FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS**	**31 426,84**	**3 718,22**	**- Autres produits liés à l'appel à la générosité du p**	**28 503,67**	**28 503,67**
13	- frais appel à la générosité publique	*31 426,84*	*3 718,22*	**AUTRES FONDS PRIVÉS**		
14	- frais recherche autres fonds privés		*0,00*	**SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS**	**58 889,35**	
15				**AUTRES PRODUITS**		
16	**FRAIS DE FONCTIONNEMENT**	**21 202,40**	***18 684,18***	**TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE**	**153 017,98**	
17	- dont versement Fédération Nationale	2 023,39		**INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT**		
18	**TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU**	**184 557,24**		**REPRISES DES PROVISIONS**		
19	**COMPTE DE RÉSULTAT**			**REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON**	**9 722,10**	
20	**DOTATION AUX PROVISIONS**			**UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS**		
21	**ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES**			**VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS**		**0,00**
22				**AUPRÈS DU PUBLIC**		
23	**EXCÉDENT DES RESSOURCES DE L'EXERCICE**			**INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE**	**21 817,16**	
24	**TOTAL GÉNÉRAL**	**184 557,24**		**TOTAL GÉNÉRAL**	**184 557,24**	**0,00**
25	**Part des acquisitions d'immobilisations brutes de**					
26	**l'exercice financées par les ressources collectées**			**Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public**		**94 128,63**
27	**Neutralisation des dotations aux amortissements**					
28	**des immobilisations financées à compter de la**					
29	**première application du règlement par les**			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU		**0,00**
30	**Total des emplois financés par les ressources**			PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN		
31	**collectées auprès du public**		**94 128,63**	D'EXERCICE		
33	**ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**					
34	**Missions sociales**			**Bénévolat de 5 personnes**	2 500,00	
35	**Frais de recherche de fonds**	1 250,00		**Prestations en nature**		
36	**Frais de fonctionnement et autres charges**	1 250,00		**Dons en nature**		
37	**TOTAL**	**2 500,00**		**TOTAL**	**2 500,00**	

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.
La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le Gefluc a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés.
Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une subvention versée par notre Fédération nationale, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de : **58 889,35 €**

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

Maintien du niveau des ressources et des emplois

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ

En nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP): 1 (1 personne pour 5 journées /semaine)

EFFECTIF BÉNÉVOLE

Effectif global estimé des bénévoles apportant leur concours: 5 personnes à raison d'½ Journée/semaine

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS

(Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5))

Les 3 principaux cadres dirigeants du Gefluc Grenoble (Président, vice-président et délégué régional) sont bénévoles et ne bénéficient d'aucune rémunération, ni avantage en nature.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.
Sans objet : Membres non rémunérés.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES

(CC – TAC 1.1.5)

Les administrateurs peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements.
En 2017, A Desmerger s'est fait rembourser ses frais de transport pour se rendre à l'AG de la FEGEFLUC, pour un montant de 111€ sur fourniture des justificatifs

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

Il y aura lieu de préciser éventuellement les caractéristiques des conventions visées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes. ATTENTION : le champ des conventions devant figurer dans ce rapport a été élargi en 2009

➔**L'organisation de manifestations d'ordre culturel ou sportif**, donne lieu à la rédaction systématique de conventions signées par les différentes parties prenantes au projet, afin de cadrer les engagements de chacun pour une manifestation donnée et fixer des règles concernant :

- la logistique, la sécurité,
- le partage des risques, tant physiques que financiers,
- les dépenses et les recettes,
- la répartition des bénéfices ou le partage des dettes dans le cas où l'évènement serait déficitaire.

Un budget prévisionnel est annexé à la convention
La convention engage les différents acteurs de la manifestation sur une durée déterminée et prend fin à une date fixée, ultérieure à l'évènement, pour permettre le solde de tout compte. Un bilan final du concert est alors adressé à toutes les parties prenantes, comprenant le bilan financier et les améliorations à envisager pour un prochain évènement.

En 2017, le Gefluc Grenoble a pris part à l'organisation d'un concert de musique classique les 22 et 23 mai 2017, en partenariat avec le Lions club Vercors et l'orchestre des campus de Grenoble, concert qui a donné lieu à une convention, qui a pris fin le 15 juillet 2017.

→**Redevance versée à la fédération des GEFLUC** : 2023,39 € Ce montant représente 2,5% des recettes hors Subvention BERTHAULT.

MANIFESTATIONS

a) **MANIFESTATION 1 :** Randonnée de l'espoir organisée par le VTV VOIRON, le 3 septembre 2017

Produits bruts
Coût global

Bénéfice pour l'association : 6 088,26 €

b) **MANIFESTATION 2 :** CONCERT MENDELSSOHN, coorganisé par le Gefluc Grenoble, l'OCG et le Lions club Vercors, les 22 ET 23 mai 2017

Produits bruts
Coût global

Bénéfice pour l'association 10 242,90€

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2017, l'engagement s'élève à la somme totale de 0 €
Se décomposant comme suit :

- Capital restant dû — Néant
- Intérêts restant dus — Néant

Crédits-bails

RETRAITEMENT DES CREDITS -BAILS					
	Terrains	**Constructions**	**Installations matériel et outillage**	**Autres**	**Total**
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
Sous-total					
REDEVANCES PAYÉES - cumuls exercices antérieurs - exercice					
Sous-total					
REDEVANCES RESTANT À PAYER - à un an au plus - à + d'un an et cinq ans au plus - à + de cinq ans					
Sous-total					
VALEUR RÉSIDUELLE - à un an au plus - à + d'un an et cinq ans au plus - à + de cinq ans					
Sous-total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

Charge future concernant les indemnités de départ en retraite

Legs et donations (les montants restant à encaisser doivent faire l'objet d'un suivi individualisé)

Cautions reçues et données.